

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – RECOMMANDATION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé			
Département(s)	DSDC	Date	27 août 2026
Numéro	26.164	Heure	9h30

Auteur-e(-s) : Groupe VertPOP	Lié à (facultatif) : ad
Titre : Pour des divertissements sans risque incendie en période de sécheresse	
Contenu : Le Grand Conseil invite le Conseil d'État à interdire l'utilisation et la vente d'engins pyrotechniques de divertissement sur le territoire cantonal à compter du moment où le danger¹ d'incendie de forêt, de canicule ou de sécheresse est de degré 4 dans le canton de Neuchâtel. Cette mesure devra notamment s'appliquer aux catégories d'engins pyrotechniques suivantes : – F1 – par exemple, cierges magiques, boules fumigènes, petits pétards, petites fontaines de table, allumettes bengales (maximum 3 grammes de matière explosive nette) ; – F2 – par exemple, fusées, volcans, fontaines, chandelles romaines, petites batteries de feux d'artifice (maximum 250 grammes de matière explosive nette) ; – F3 – par exemple, grandes batteries de feux d'artifice, grandes fusées, grands volcans (maximum 900 grammes de matière explosive nette). Le Conseil d'État est également invité à encourager des telles mesures auprès des exécutifs des cantons limitrophes, afin d'éviter un éventuel tourisme d'achat. ¹https://www.meteosuisse.admin.ch/meteo/dangers/explications-aux-degrees-de-danger.html	
Développement (facultatif) : Face aux dangers de plus en plus importants d'incendie de forêt, de canicule et de sécheresse auxquels le canton de Neuchâtel fait face chaque année et vu le risque d'incendie important que représente l'utilisation d'engins pyrotechniques dans de telles conditions, il est demandé au Conseil d'État d'interdire leur utilisation et leur vente dès que le danger est estimé au degré 4. Au même titre que l'a fait le canton du Valais durant l'été 2026², cette mesure a le mérite de réellement clarifier la situation et permet de faire preuve d'exemplarité, ainsi que de respect vis-à-vis des services du feu et des agriculteur-trice-s, notamment. ²https://www.policevalais.ch/interdiction-vente-et-dusage-dengins-pyrotechniques/	

Demande spécifique liée au traitement	
Urgence	NON

Auteur-e ou premier-ère signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Cloé Dutoit		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :
Laurence Castillon	Monique Erard	Emile Blant
Patrick Erard	Catherine Loetscher	Yves Pessina
Barbara Blanc	Marina Schneeberger	Julie Boillat
Céline Barrelet	Stéphanie Skartsounis	Christine Ammann Tschopp
Diane Skartsounis		